

APPEL DE CANDIDATURES

Le **PRIX JUSTICE PRO BONO** est habituellement remis au cours de la cérémonie de remise des distinctions honorifiques *Avocat émérite* du Barreau du Québec qui se tient annuellement au cours de l'automne. Cette année, les distinctions s'internationalisent avec le nouveau **PRIX PARIS-QUÉBEC**.

PRIX JUSTICE PRO BONO

Depuis dix ans maintenant, Justice Pro Bono remet le **PRIX JUSTICE PRO BONO (connu sous le nom de Médaille de Saint-Yves jusqu'en 2018)** pour reconnaître l'apport exceptionnel d'un-e avocat-e, d'un cabinet ou d'un organisme à but non lucratif en matière de services juridiques *pro bono*, au Québec.

Les étudiant-e-s ou stagiaires au Barreau du Québec ne sont pas admissibles à ce Prix.

Les candidatures proposées doivent respecter les critères suivants :

- engagement soutenu en matière de services juridiques *pro bono*;
- leadership important en lien avec la promotion du travail juridique *pro bono*;
- implication significative dans la réalisation d'une mission liée au travail juridique *pro bono*.

PRIX PARIS-QUÉBEC NOUVEAU

Un nouveau **PRIX PARIS-QUÉBEC** sera remis à deux lauréat-e-s : un-e Parisien-ne et un-e Québécois-e. Leur projet *pro bono* à vocation solidaire, sociale ou humanitaire devra porter au moins l'une des valeurs suivantes de la Francophonie : la solidarité, la paix, la démocratie, les droits humains, le droit à l'éducation et la diversité culturelle.

Ce Prix traduit l'universalité de l'humanité des avocat-e-s et le rapprochement de Justice Pro Bono avec son homologue français, le Barreau de Paris Solidarité. Il est réalisé avec le soutien du service de Coopération et d'Action Culturelle du Consulat Général de France à Québec et de la Coopération France-Québec.

Le **PRIX PARIS-QUÉBEC** récompensera, pour le volet québécois, l'apport exceptionnel d'un-e étudiant-e ou stagiaire au Barreau du Québec au 1er janvier 2019, d'un-e avocat-e ou d'un cabinet. Les organismes à but non lucratif ne sont pas admissibles à ce Prix.

PROCESSUS D'ATTRIBUTION

Le Conseil d'administration de Justice Pro Bono désigne un comité de nomination, composé de trois personnes, dont un administrateur. La directrice générale de Justice Pro Bono agit comme secrétaire. Le comité analyse les candidatures soumises et formule ses recommandations au Conseil d'administration.

Les deux lauréat-e-s du **PRIX PARIS-QUÉBEC**, tant parisien-ne que québécois-e, seront choisi-e-s par ce même jury, de concert avec trois membres du jury parisien composé des membres du comité de parrainage et du parrain du Fonds de dotation du Barreau de Paris Solidarité.

Les personnes suivantes ne peuvent se voir attribuer le **PRIX JUSTICE PRO BONO ni le PRIX PARIS-QUÉBEC** :

- Les membres du conseil d'administration pour l'année en cours;
- Les membres du comité de nomination pour l'année en cours;
- Les employés de Justice Pro Bono.

Le **PRIX JUSTICE PRO BONO et le PRIX PARIS-QUÉBEC** ne peuvent être remis qu'une fois à une même personne.

La directrice générale de Justice Pro Bono s'assure auprès du Bureau du syndic et du Service de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec qu'aucune cause d'exclusion ne peut être retenue à l'égard des récipiendaires québécois.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent parvenir à Justice Pro Bono, **AU PLUS TARD LE VENDREDI 28 AOÛT 2020, à 17H**. Elles doivent être soumises par courriel à l'adresse : info@justiceprobono.ca. Le ou la candidat-e indiquera en objet du courriel le nom du prix pour lequel il ou elle souhaite déposer sa candidature : soit Prix Justice Pro Bono ou Prix Paris-Québec, ou bien encore les deux.

Chacune des candidatures doit contenir le curriculum vitae du candidat ou de la candidate, une présentation du cabinet ou de l'organisme, un exposé sommaire des motifs de mise en candidature (environ 500 mots) et au moins deux lettres d'appui.

SI LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE SOUHAITE SOUMETTRE SA CANDIDATURE AU NOUVEAU PRIX « PARIS-QUÉBEC », son dossier doit répondre aux mêmes critères que ceux indiqués ci-dessus, mais il ou elle doit explicitement le mentionner et déposer une page supplémentaire dans laquelle il ou elle explique comment le projet dans lequel il ou elle s'est investi-e défend particulièrement au moins l'une des valeurs de la Francophonie.

Les candidat-e-s peuvent présenter leur candidature pour les deux Prix, selon les critères d'admissibilité. Ils ou elles doivent le mentionner dans leur dossier.

Les activités décrites dans le dossier de candidature doivent avoir été exercées au Québec.

Les candidatures soumises cette année seront valables pour une période de deux ans.

Pour de l'information complémentaire : justiceprobono.ca/prixjusticeprobono

À PROPOS DE **JUSTICE PROBONO**

Justice Pro Bono (anciennement connu sous Pro Bono Québec) est un organisme à but non lucratif, créé en 2008, à l'initiative du Barreau du Québec, dont la mission est de mobiliser la communauté juridique à donner expertise et temps aux individus et aux OBNL québécois n'ayant pas les ressources nécessaires pour accéder à des services juridiques.